

Peste aviaire

La Confédération Paysanne 04 appelle au refus du confinement systématique des volailles

La Confédération Paysanne 04 appelle la population à sortir de la paralysie provoquée par la peur des phénomènes sanitaires.

- ▶ Parce que les oiseaux migrateurs sont les victimes et non pas les agents de la dispersion du H5N1,
- ▶ Parce qu'en dehors de la zone de sécurité délimitée autour d'un foyer avéré de peste aviaire, le confinement n'est en aucun cas une mesure efficace contre l'apparition de la maladie (exemple des dindes de Versailles),
- ▶ Parce que le confinement favorise le développement de toutes les pathologies (picage, agressivité, amaigrissement, infections respiratoires, multiplication du parasitisme etc....) et est contraire aux règles élémentaires de bien être animal,
- ▶ Parce que le confinement accrédite l'illusion de la responsabilité des volailles et des producteurs dans un risque fantasmatique de santé publique,
- ▶ Parce qu'une réelle sécurité alimentaire passe par la biodiversité et des élevages à taille humaine, la préservation d'un service public de santé animale et le sens des responsabilités des éleveurs,
- ▶ Parce que le bon sens ne doit pas céder à la démagogie médiatique,
- ▶ Parce que le principe de précaution protège les responsables, pas les victimes,
- ▶ Parce qu'il est inacceptable de faire d'un zoochauste le principe de base des politiques sanitaires,
- ▶ Parce que les élevages fermiers n'ont pas à payer pour l'industrie le prix de la liberté totale du commerce (et de l'exportation des maladies),

La Confédération Paysanne 04 appelle les éleveurs, professionnels ou amateurs, à exiger systématiquement (en dehors des zones délimitées autour d'un foyer de peste aviaire avéré) l'usage des possibilités de dérogation aux mesures de confinement des volailles.

Peste aviaire

Essai de synthèse critique

SOMMAIRE

Glossaire terminologique	
1- Le virus	3
2- Qui est épidémique ?.....	4
3- La transmission par les migrateurs	5
4- Le prétendu risque de pandémie.....	6
5- La politique sanitaire.....	7
6- La vaccination	9
7- H5N1, miaou et l'Arche de Noé.....	10
8- A qui profite le crime ?	10

Glossaire terminologique

L'Influenza aviaire, appelée aussi grippe du poulet, peste aviaire, est une infection virale des oiseaux.

Influenza aviaire : appellation scientifique officielle. Les virus Influenza A constituent une vaste famille de virus, les plus fréquemment rencontrés dans presque toutes les espèces animales. Les souches sont différenciées et adaptées aux différentes espèces en fonction de la nature chimique des glycoprotéines de surface.

Peste aviaire : le caractère pathogène des virus Influenza est très variable : la plupart des virus sont faiblement pathogènes (actuellement en France on dénombre une centaine de types de virus H5 ou H7 faiblement pathogènes circulant.). Certains, rares, sont hautement pathogènes, très contagieux pour les oiseaux et fréquemment mortels (80% de morts en 24 heures) ; on parle alors de PESTE AVIAIRE.

NB : Il est à noter que la peste aviaire proprement dite se confond complètement avec la maladie de Newcastle, « pseudo-peste aviaire », présente actuellement en France, et que seuls les examens de laboratoires peuvent les distinguer.

Grippe aviaire : le terme le plus employé dans les médias. Il désigne la forme humaine rarissime de zoonose liée au virus aviaire.

Epizootie : maladie animale contagieuse pour une ou plusieurs espèces animales données.

Zoonose : transmission sporadique à l'homme d'une maladie animale.

Epidémie : maladie humaine contagieuse entre humains.

Pandémie : épidémie à l'échelle d'un ou plusieurs continents (exemple : SIDA, bien que ce terme ne soit jamais utilisé pour la désigner. Etrange...).

Foyer avéré : identifier H5N1 dans un animal vivant ou mort ne doit pas être confondu avec un foyer de peste aviaire, lieu de mortalité et de contagiosité immédiate au sein d'une population concentrée d'oiseaux.

1- Le virus

Le virus de l'Influenza aviaire est enveloppé d'une capsule recouverte de particules qui vont lui permettre de pénétrer dans les cellules de l'animal infecté. Il existe une quinzaine de sortes différentes de ces particules (de H1 à H16). D'autres particules de la capsule permettent au virus de sortir de la cellule (de N1 à N9). Le sous-type d'un virus Influenza aviaire est donc le résultat d'une combinaison des H et des N, ce qui donne donc 144 sous-types possible.

En général, tous ces sous-types circulent chez les animaux sans provoquer aucun symptôme (ils sont dits faiblement pathogènes). En plus des particules H et N, il existe un certain nombre d'acides aminés basiques à la surface de la capsule virale. Parfois, une mutation augmentant le nombre de ces acides aminés entraîne une virulence accrue du virus, virulence d'autant plus grande que la concentration des volailles sensibles est importante. On parle alors d'Influenza hautement pathogène, dit peste aviaire.

Les virus Influenza sont sensibles à tous les désinfectants usuels (formol, eau de javel, ammonium quaternaire etc...). Ils sont aussi sensibles à la chaleur et à la sécheresse : dans les fientes de poulet, ils survivent 7 jours à 20°C, un mois à 4°C et meurent en quelques secondes à 70°C (intérêt des compostages). L'Afrique n'est donc pas un endroit favorable au virus, mais plutôt un endroit où il va disparaître. La « cocotte » africaine : fermenteur ou stérilisateur ?

Liste non exhaustive d'épizooties d'Influenza aviaire hautement pathogène :

H5N1 en Ecosse en 1959

H7N3 en Angleterre en 1963

H5N9 en Ontario en 1966

H7N7 au Victoria (Australie) en 1976

H7N7 en France en 1979

H7N7 en Angleterre en 1979

H5N2 en Pennsylvanie en 1983 : 17 millions de volailles éliminées à titre prophylactique.

H7N7 au Victoria en 1985

H5N1 en Angleterre en 1991

H5N2 au France de 1994 à 2004 : un milliard de volailles éliminées à titre prophylactique.

H5N1 à HongKong en 1997 : 1,4 millions de volailles éliminées à titres prophylactique.

H5N2 en France en 1997, H7N1 en France en 1999/2000 : 23 millions d'oiseaux abattus.

H7N3 au Pakistan trois fois en 1995 et 2003 : plus de 5 millions de volailles abattues.

H7N7 aux Pays Bas en 2003 : 30 millions de volailles abattues.

H7N3 au France en 2004

H5N2 au Texas en 2004.

H5N1 en Eurasie depuis 2003 : plus de 120 millions de volailles abattues.

Le virus H5N1 a donc été identifié dès 1959. Il est intensément recherché en France depuis fin 2005, diagnostiqué depuis février 2006. Il est plus que probable que sa présence en Europe est bien plus ancienne : les cygnes et canards positifs au H5N1 n'étaient d'ailleurs pas des oiseaux migrateurs. Quand on cherche...

Articles

Supplément technique n°97 de la Dépêche Vétérinaire du 24 décembre 2005 au 6 janvier 2006.

Influenza aviaire : la grippe du poulet et le virus H5N1 par Alain Jean, docteur vétérinaire

2- Qui est épidémique ?

Depuis 1999, on peut observer une augmentation de la fréquence des épizooties de peste aviaire, parallèle au développement des filières avicoles intensives.

Or ce ne sont pas les virus qui sont épidémiques, mais les conditions d'élevage qui créent un terrain favorable à l'expression du pouvoir pathogène de certains virus.

La transformation de la production de volaille en Asie ces dernières décennies est stupéfiante. Dans les pays d'Asie du Sud Est où la plupart des cas de peste aviaire sont concentrés (Thaïlande, Indonésie, VietNam), la production a été multipliée par 8 en seulement 30 ans, passant d'environ 300 000 tonnes de viande de poulet en 1971 à 2 440 000 en 2001. La production de poulets de la Chine a triplé pendant les années 90 pour passer à plus de 9 millions de tonnes par an. Pratiquement toute cette nouvelle production de volaille s'est réalisée dans des élevages industriels concentrés, à l'extérieur des villes principales, et intégrés dans des systèmes de production transnationaux.

Sous prétexte de produire plus et plus vite, les volailles domestiques ont subi une importante érosion génétique dite « sélection génétique » qui a engendré des variétés très « productives » (39 jours de l'éclosion à l'abattage pour un poulet de chair) aux dépens de leurs capacités d'adaptation (consanguinité) et de leur résistance aux maladies naturelles (comme les blés à 100 quintaux incapables de croître sans multiples intrants et traitements chimiques). Pour mémoire, 12 000 ans d'agriculture ont créé environ 4 000 races d'animaux domestiques. Actuellement, il en disparaît deux chaque jour et 30% d'entre elles sont en voie de disparition à court terme.

Les « clones » de volailles industrielles ont été répandus partout. Sous couvert de modernité et d'efficacité, les deux principales races de poulets de chair issues de la « technicité occidentale » sont massivement introduites dans tous les pays aux dépens des races locales adaptées au climat et aux conditions de vie locales. Tout comme la « révolution verte », la prétendue « révolution de l'élevage » qui a déferlé sur l'Asie a entraîné cette rapide érosion génétique.

Les conditions d'élevage intensif et cette fragilité des volailles en font de véritables lieux d'aisance, idéaux pour la multiplication des virus en général, et des hautement pathogènes en particulier. Toutes les épizooties démarrent dans et frappent d'abord les élevages industriels, non les basses-cours familiales.

Emmanuel Camus, directeur du département Elevage et Médecine vétérinaire au CIRAD (Centre de Coopération International en Recherche Agronomique pour le Développement), souligne le parallélisme entre l'extension du virus en Asie et le développement de la filière avicole « *tout en offrant une possibilité de réassortiment du virus plus élevée* ». Pour Renaud Lancelot, directeur adjoint du même service, « *le souci c'est que tous les nouveaux élevages de volailles ont été créés sur un mode intensif (...). On peut craindre que le virus soit très adapté au type de profil génétique très peu variable des volailles (en élevage intensif, NDLR) et que ces nouvelles filières aboutissent à de futures catastrophes économiques.* »

Article :

Grippe aviaire : pas de mortalité anormale des oiseaux en Afrique, selon le CIRAD ; Dépêche vétérinaire n°886 du 11 au 17 février 2006

3- La transmission par les migrateurs : émissaires ou boucs émissaires ?

La faiblesse principale de la théorie des oiseaux migrateurs est que la diffusion géographique de la maladie ne correspond pas avec les itinéraires et les saisons de migrations. La progression des cas s'est faite depuis janvier 2004 à partir de l'Asie orientale en suivant globalement une ligne Pékin-Moscou. Compte-tenu des voies de migration des oiseaux surtout orientées Nord-Sud, ou Nord Est-Sud Ouest, il est peu probable que les oiseaux migrateurs aient été la cause principale de la dispersion du virus. La progression des foyers H5N1 suit globalement la principale voie de communication humaine terrestre entre l'Extrême Orient et l'Europe, matérialisée par le trajet du train transsibérien. De l'Ecosse à la Chine, une voie de migration inconnue reste à étudier.

Après recherche de la maladie chez des centaines de milliers d'oiseaux sauvages dans le monde entier, les scientifiques n'ont que très rarement identifié des oiseaux porteurs de la peste aviaire sous une forme hautement pathogène.

Charoen Pokphand est la compagnie thaïe qui est la plus grande productrice de volaille et d'aliments pour volailles de l'Asie. Toutes les exploitations commerciales du Cambodge sont liées d'une manière ou d'une autre à Charoen Pokphand, que ce soit par des contrats, par l'achat des intrants comme les poussins d'un jour, ou l'alimentation importée de Thaïlande. Charoen Pokphand est en fait implantée presque partout où des cas de peste aviaire se sont déclarés (Chine : plus gros fournisseur de poussins de chair ; Thaïlande : 10 000 éleveurs en intégration ; Indonésie, VietNam...). Elle est même importante en Turquie, l'un des derniers centres d'épidémie déclarée, où elle contrôle autour de 12% de la production de volaille du pays via ses filiales.

Les cas d'élevage contaminés par le H5N1 observés durant l'hiver au Nigéria et dans certains pays limitrophes sont dûs à des importations de volailles ou de poussins (ou de sous-produits) contaminés depuis certains pays d'Extrême-Orient.

Les oiseaux sauvages sont les victimes et non les vecteurs de la peste aviaire hautement pathogène. Il semble qu'ils se contaminent par contact avec les élevages industriels infectés, et non l'inverse (exemple des oies de Guandong et de la Turquie où les oiseaux malades ont été trouvés à proximité d'élevages industriels).

Article :

Qui est le dindon de la farce ? Le rôle central de l'industrie de la volaille dans la crise de la grippe aviaire. Rapport de l'ONG GRAIN, février 2006. <http://www.grain.org/briefings/?id=195>

4- Le prétendu risque de pandémie

Si H5N1 est particulièrement redoutable pour les oiseaux tant domestiques que sauvages, il n'est pas adapté à l'homme et ne peut en l'état provoquer de zoonose massive, encore moins de pandémie !

Le jeu de la peur et de la confusion des mots et des idées met en évidence une véritable escroquerie intellectuelle et scientifique assortie de manipulation médiatique.

Il faut distinguer d'abord l'éventualité d'une transmission du virus H5N1 à l'homme, on parle alors de **zoonose**. La maladie existe depuis près de 40 ans. Par rapport à l'importance des populations impliquées dans ces régions d'Asie, sa dangerosité pour l'humain est très faible. Dans de rares occasions, il peut cependant passer la barrière des espèces (moins de 100 cas mortels en plus de 4 ans sur deux milliards d'humains exposés au virus).

Voici ce que déclare le 20 décembre 2005 Bernard VALLAT, vétérinaire directeur général de l'OIE : « *la souche du virus H5N1 est très peu efficace pour infecter l'homme sinon on aurait beaucoup plus de morts en Asie...* ». A ceci s'ajoute que les rares cas avérés n'impliquaient que des personnes vivant dans une grande proximité avec les volailles et nul n'a mis en évidence l'état de santé préalable de ces personnes, les rendant fragiles et sensibles. En tout cas pas de zoonose grave ni en Chine, ni en Hollande ou en Italie, seulement des cas sporadiques.

La crainte des « spécialistes » ou prétendus tels repose sur la capacité connue des virus de connaître des mutations. Celles-ci, complètement imprévisibles peuvent aboutir à une aggravation ou une diminution du pouvoir pathogène. Mais il est plus que difficile de prédire quoi que ce soit avec un virus H5N1, certes très pathogène pour les oiseaux mais surtout très répandu et en circulation depuis 1959 **sans mutation** !

Parmi toutes les éventualités, il se pourrait alors que le nouveau virus muté soit plus adapté à l'espèce humaine et acquiert la capacité de contagiosité d'homme à homme. Dans ce cas l'**épidémie** humaine serait possible. Evidemment d'abord dans les pays les plus touchés par l'épizootie actuelle. Et, si les déplacements humains emmenaient ce virus à travers le monde, la **pandémie** deviendrait à son tour possible.

On voit donc que nous en sommes loin !

Bernard VALLAT : « ... *ce que l'on craint c'est que par mutation il (le H5N1 NDLR) devienne infectant pour l'homme...Aucun scientifique ne peut en prédire la probabilité. Et si cela advient nul ne peut dire s'il (le virus NDLR) sera aussi pathogène pour l'Homme que celui qui circule aujourd'hui (l'est pour les volailles NDLR)* ».

Or il n'existe pas de base scientifique pour prédire quoi que ce soit en la matière. L'émergence d'une hypothétique pandémie sera-t-elle même liée au virus des volailles ? Rien n'est moins sûr, car ce ne sont pas les virus qui sont épidémiques mais les conditions qui créent un terrain favorable à l'expression du pouvoir pathogène de certains virus.

Article :

« Grippe aviaire » et pandémie de grippe humaine : quels sont les risques ? Jeanne Brugère-Picoux, professeur à l'école nationale vétérinaire de Maison-Alfort, Revue de l'ordre vétérinaire n°24, février 2006.

5- Des mesures sanitaires françaises à la mesure des lobbies

Confinement des volailles

Dès le 25 octobre 2005, le gouvernement français ordonne préventivement le recensement et le confinement des volailles dans 26 départements, en l'absence de tout foyer avéré de peste aviaire. Ces mesures sont par la suite étendues et touchent l'ensemble du territoire français depuis la mi-février 2006 (pour les Alpes de Haute-Provence, depuis la mi-janvier 2006). Il s'agit d'arrêter à tout prix aux portes des bâtiments agricoles un virus de type Tchernobyl.

Cette précipitation, qui ne tient compte ni des avis de l'Afssa ni des expériences des autres pays, va générer une véritable psychose dans la population. Jouant à fond un scénario dramatique digne du pire thriller de série B, les autorités politiques et administratives vont provoquer une crise dramatique au sein de la filière avicole. La multiplication quotidienne des communications et les gesticulations ministérielles maladroitement, du style « mangez du poulet, mais faites le bien cuire » à fin affichée de « rassurer » la population aboutissent à un affolement (volontaire ?) des consommateurs, et poussent au paroxysme l'amalgame mensonger peste aviaire/risque de pandémie.

En témoignent la dérive sémantique (arrêté ministériel de « protection *des oiseaux* vis à vis de l'Influenza aviaire » devient par arrêté du 3 mars 2006 l'arrêté ministériel de « protection vis à vis de l'Influenza aviaire »); l'appel à peine déguisé à la dénonciation généralisée; la mobilisation des maires pour identifier le dernier possesseur de canaris (encore une fois le petit élevage est montré du doigt), jusqu'au recensement des places vacantes dans les cimetières et la recommandation de stocker des cercueils (en application directe de la phase 6 du plan pandémie sans passer par la phase 1), achèvent le processus de mise en condition du public.

A quoi s'ajoute le zèle jubilatoire et parfois imbécile des DDASS qui annoncent pour demain la catastrophe, stockant masques et matériels, et réquisitionnant les lycées en futurs mouiroirs de campagne.

Tout est fait pour culpabiliser les petits producteurs et freiner la dynamique des élevages fermiers et familiaux de plein air. Or l'aviculture diversifiée à taille humaine est la solution, pas le problème. Car la peste aviaire est une problématique générée par les grands élevages industriels et la concentration de l'ensemble de la filière par de grands groupes transnationaux qui peuvent disséminer à grande distance les produits et les maladies.

Zoocauste et inéquité des mesures

L'Etat français est prêt jusqu'au dernier bouton de guêtre. Depuis les stocks de poison destinés aux canards jusqu'aux « unités mobiles de gazage », tout est prêt pour le grand zoocauste de volailles indemnes prévu pour le printemps. Ces mesures de gribouilles éradicationnistes servent à protéger les « intérêts exportateurs de la France » en détournant l'attention des vraies raisons : libéralisme économique et commerce mondial débridé (exemples : la firme Doux importe du « minerai », produit basique à très faible coût destiné à être incorporé dans les plats cuisinés, depuis les élevages industriels brésiliens pour tirer toujours les coûts vers le bas et ses marges vers le haut ; exportations à prix subventionnés des sous-produits européens, croupions et pattes, vers les pays d'Afrique, où ils détruisent les avicultures locales etc...).

En plus de la destruction de tous les petits cheptels, l'abattage de masse, en éliminant la diversité aviaire, empêche tout processus de sélection naturelle de souches résistantes de volailles.

En cas de foyer avéré de peste aviaire, comme dans l'élevage industriel de 11 000 dindes à Versailleux dans l'Ain (seul cas français à l'heure actuelle, confirmé positif au H5N1 le 25 février 2006), bien que le règlement de police sanitaire ne l'exige pas, les pouvoirs publics prévoient la possibilité d'abattage de toutes les volailles dans un rayon de 3 km. Or, voilà que ce zonage initial se transforme en une délimitation prétendument fondée sur un zonage « environnemental », qui concerne encore 150 éleveurs et 1 à 1,5 millions de volailles. L'abattage est à la charge de l'éleveur (150€ par tonne) et préalable à l'indemnisation. Il n'est pas obligatoire mais la stricte interdiction de mise en marché des volailles frappe l'ensemble des trois zones (zone de protection, zone de surveillance, zone de surveillance élargie) ! Sauf si les volailles sont thermisées à cœur (70°C), ce qui n'est accessible qu'à l'industrie.

Les barèmes d'indemnisation des volailles sont variables selon le poids des lobbies : de deux-tiers du prix de vente pour l'AOC de Bresse à un tiers pour les filières fermières et autres labels. Indemnisation qui n'est accessible que si l'éleveur possède au moins 200 m² de bâtiment !

Pour couronner le tout, ces mesures sont assorties de clauses dérogatoires variées au cas par cas : par exemple, Mâtines, 180 000 pondeuses au centre de la zone de protection, continue à vendre ses œufs : ses camions entrent et sortent de la zone en toute impunité !

Comment interpréter cette application fantaisiste des mesures sanitaires si véritable risque il y a ? N'est-ce pas une preuve de la mauvaise foi ambiante sur le risque de « pandémie aviaire » ?

La politique sanitaire mise en place ressemble étrangement à un sinistre programme de restructuration et de contrôle de toute la filière avicole. Faire d'une pierre deux coups...

Article :

Communiqué de presse du Préfet des Alpes de Haute Provence en date du 22 février 2006

6- La vaccination

Les vaccins utilisés à ce jour pour lutter contre les virus Influenza sont de type inactivés et de sous-types H5 et H7. A l'heure actuelle, deux vaccins H5 inactivés ont obtenu une autorisation temporaire (Fort Dodge H5N3 et Intervet H5N2 retenus par le Ministère de l'Agriculture suite à un appel d'offres lancé début février 2006) ; mais aucun vaccin contre la souche H5N1 qui fait la une des médias n'est agréé au niveau européen.

Les manipulations de laboratoire pour la fabrication des vaccins (recombinaisons de souches virales), comme l'existence de vaccins inactivés (et non pas tués) impliquent en eux mêmes un risque de mutation bien plus important que pour le H5N1 naturel qui a prouvé sa stabilité depuis 1959.

En outre, l'efficacité de la vaccination reste à démontrer : cas de l'Italie du Nord en 1999-2001 où 14 mois de vaccination ont été nécessaires malgré l'abattage de 13 millions de volailles en décembre 1999 et après reprise de l'épizootie. Les experts européens ont donné un feu vert conditionnel aux plans de vaccination français et néerlandais, craignant que le virus ne se propage de façon cachée parmi les animaux vaccinés (porteurs sains). Certains pays ont aussi fait valoir le manque de données sur l'efficacité de la vaccination chez les volailles autres que les poulets (tests peu concluants en Italie sur des dindes qui devaient être vaccinées trois fois dans leur vie pour rester immunisées, avec un coût énorme à la clé).

Des épidémies de peste aviaire d'origine vaccinale ont même pu être observées en Chine (inactivation incomplète du virus vaccinal) et en Italie (H7N7).

Soulignons enfin que la décision communautaire a été prise en espérant, grâce à ces « projets pilotes », obtenir plus d'informations sur le terrain, notamment sur les palmipèdes pour lesquels aucune expérience en la matière n'existe. Expérimentation grandeur nature...

La vaccination des volailles n'est donc pas une sinécure. Elle implique l'abattage des volailles après le délai de protection. Toutefois, elle ne constitue pas une solution pour les reproducteurs, ni pour la préservation des races rustiques à faible effectif, ni pour la sélection de souches de volailles résistantes.

Les autorités européennes et françaises ne semblent pas souhaiter la vaccination, craignant des « réactions imprévisibles des la part de pays tiers acheteurs de produits avicoles ». Proposée uniquement dans trois départements français pour des raisons commerciales (protéger des spéculations courtes telles que le foie gras), la vaccination a été refusée pour les mêmes raisons par une grande partie des éleveurs de Vendée et de Loire-Atlantique.

Si l'utilité de la vaccination peut-être envisageable en anneau autour d'un foyer de peste aviaire avéré, en alternative à l'abattage systématique, afin de permettre aux volailles de terminer leur vie économique, elle n'est pas une solution défendable en l'absence de tout foyer de la maladie.

Article :

Vaccination : le feu vert des experts européens est conditionnel *La Dépêche Vétérinaire* n°889 du 4 au 10 mars 2006

7- H5N1, miaou et l'Arche de Noé

La découverte de chats porteurs du virus H5N1 a relancé la spéculation sur la transmission inter-espèces du virus et entraîné la prise d'un grotesque arrêté ministériel ordonnant le confinement des chats et chiens dans les zones de protection autour des foyers de peste aviaire. « *Il n'y a jamais eu de description clinique d'une infection par le virus H5N1 chez le chat dans les conditions naturelles dans les pays asiatiques, où l'infection virale est pérenne (seule la Thaïlande avait signalé la contamination de deux chats domestiques sur son territoire)* » explique le professeur Jeanne Brugère-Picoux. De nouveau il est nécessaire de distinguer portage du virus et maladie (les deux chats autrichiens cités récemment et qui sont en pleine santé). Tout virus est susceptible de contaminer de nombreuses espèces sans pour autant être pathogène. Il ne suffit pas d'un virus pour faire une maladie, il faut aussi un terrain favorable et immuno-déficient. Comme pour la fantasmagorie pandémie humaine, et à la grande déception des souris, les chats auraient dû périr par milliers en Asie !

Articles :

Chat et grippe aviaire : pas de panique La dépêche vétérinaire n°889, du 4 au 10 mars 2006

Arrêté du 3 mars 2006 relatif à des mesures de protection des oiseaux vis à vis de l'Influenza aviaire

8- A qui profite le crime ?

En janvier 2004, le virus aviaire en circulation dans huit pays d'Asie est déclaré transmissible à l'homme par l'OMS (Office Mondial de la Santé), alors que l'existence de cette zoonose était connue depuis 1996. L'OMS se conduit ainsi comme la fidèle courroie de transmission des grands laboratoires pharmaceutiques, car par ailleurs l'OIE (Office International des Epizooties), gère déjà sans panique inutile un problème vétérinaire récurrent.

A l'encontre de toutes les connaissances scientifiques et épidémiologiques qui soulignent le lien étroit entre la peste aviaire et les élevages industriels concentrés, la politique sanitaire française aboutit à la mise en cause de toutes les volailles domestiques et de tous les élevages à taille humaine accusés d'être les seuls facteurs de risque en lien avec les migrants. L'arme sanitaire dévoyée devient ainsi un moyen efficace de restructurer la filière en fragilisant les petits producteurs de volailles de plein air. Les structures avicultrices industrielles, du moins celles qui subsisteront en récupérant l'essentiel des aides étatiques, se retrouvent ainsi en situation de quasi-monopole après disparition des petits élevages

La collusion entre volonté de restructurer la filière avicole au niveau mondial, intérêts des firmes transnationales pharmaceutiques et désir de contrôle par les Etats, fait le reste.

Chaque jour sont distillées par les médias des nouvelles sur la prétendue « pandémie de grippe aviaire », avec dramatisation et augmentation journalière et progressive de la pression. Cette stratégie de communication entretient et distille dans la société une peur permanente qui justifie toutes les mesures de restriction des libertés, de flicage et de dénonciation, et engendre une chute vertigineuse de la consommation de volailles.

La stratégie de protection des citoyens contre une hypothétique « pandémie massive » en stockant au niveau national et international des millions de doses d'antiviraux (Tamiflu®, vieil antiviral de la société Roche dorés et déjà inopérant contre la souche H5N1 au VietNam) est une stratégie aussi démagogique que juteuse. Miracle du vieux médicament sans succès, le « tamiflouze » figure déjà au panthéon des « blockbusters », médicaments à plus de 800

millions d'euros de chiffre d'affaires annuel. Roche, couvant jalousement son brevet, voit ses actions exploser en bourse.

Les autres transnationales médicales comptent bien aussi profiter de l'aubaine et se pressent au portillon (préparation de vaccins humains à l'efficacité virtuelle contre un virus encore inexistant, masques etc...).

Effet boomerang : l'argument sanitaire dévoyé s'est transformé en véritable moyen de restructuration des filières, au prix d'un contrôle sans cesse plus étroit de l'agriculture. Cette croissance exponentielle des contrôles est une tentative d'avance vouée à l'échec de gérer des crises sanitaires de plus en plus graves du fait de la standardisation et de la concentration de l'agriculture, de la mondialisation des productions et des échanges de produits agricoles.

Au final, toutes les mesures sanitaires actuelles ont toujours une justification d'abord économique. Par exemple, dans sa présentation des mesures sanitaires aux vétérinaires, l'Etat dévoile ses principales préoccupations : 1,1 milliards d'euros d'échanges et 430 millions d'euros d'exportations pour la filière avicole : « *il faut s'attendre à des embargos en cascade du fait de la perte du statut indemne* ».

Au nom du désormais fameux principe de précaution, contre une maladie animale récurrente, banale et non avenue, tous les moyens de l'Etat sont mobilisés. Que n'en est-il ainsi pour les risques avérés pour la santé publique : pesticides, amiante, nucléaire, OGM...

Dans ce cas, le principe de précaution s'exerce seulement pour assurer les intérêts des lobbies mais pas la santé des citoyens. « On » profite d'ailleurs de la panique « grippe aviaire » pour faire passer (entre autres) une loi de coexistence OGM organisant la pollution irréversible de nos cultures, en faisant fi des récentes études qui sèment le doute sur l'innocuité réelle de ces chimères.

***Confédération Paysanne 04
15 mars 2006***

***Avec la collaboration de vétérinaires du GIE Zone Verte
www.giezoneverte.com***